

SOLIDARITÉ OU CHARITÉ SONT-ILS ANTAGONISTES OU COMPLÉMENTAIRES ?

1

Définition de SOLIDARITÉ

SOURCE : CNRS - <http://www.cnrtl.fr/definition/solidarit%C3%A9>

Étymologie et Histoire 1. 1693 dr. « ce qui unit les personnes tenues par une obligation solidaire » (Arrêt ds Rec. gén. des anc. lois fr., éd. Isambert, t. 20, p. 202); 1804 « caractère solidaire d'une obligation » (Code civil, art. 1202, p. 216); 2. 1737 solida(l)ité « rapport de dépendance réciproque entre des personnes » (D'Argenson, Journ. et mém., I, p. 247 ds Quem. DDL t. 1); 1795 (Conv. Nat., 30 vent. an III, Monit., 4 germ.-24 mars, p. 752 ds Brunot t. 9, 2, p. 745); 3. 1789 « rapport d'interdépendance entre les choses » (Mirabeau, Disc., 28 oct., Arch. Parl., 1re Sér., t. IX, p. 595, col. 2, ibid., p. 669); 4. 1875 « ensemble de personnes solidaires » (Lar. 19e). Dér. sav. de solidaire*; suff. -(i)té*

A. – DR. [Corresp. à solidaire A] Lien contracté par des personnes répondant en commun d'une obligation solidaire.

– DROIT CIVIL

♦ **Solidarité active.** Nature d'une obligation existant entre créanciers dont chacun peut réclamer la totalité de la dette au débiteur (d'apr. Barr. 1974).

♦ **Solidarité passive.** Nature d'une obligation existant entre débiteurs dont chacun peut être poursuivi pour le tout (d'apr. Barr. 1974).

– **DROIT CONSTITUTIONNEL** Solidarité ministérielle. „Responsabilité indivisible du gouvernement dans les décisions qu'il a prises et non responsabilité particulière du ministre dont dépendait cette décision`` (Barr. 1974).

B. – [À propos de deux ou de plusieurs pers. phys. ou mor.]

B1. Dépendance mutuelle entre les êtres humains, existant à l'état naturel et due au besoin qu'ils ont les uns des autres. Solidarité de fait; solidarité humaine, mutuelle, naturelle; solidarité des hommes, avec les hommes, des âmes; solidarité dans le mal; solidarité étroite, profonde, réciproque; lien, sentiment de solidarité.

B2.a) Responsabilité mutuelle qui s'établit entre les membres d'un groupe social. Solidarité étroite, profonde; liens de solidarité; sens, sentiment de solidarité; esprit de solidarité; faire appel à la solidarité de qqn, d'un groupe; solidarité des membres d'un groupe, entre les membres.

B2.b) SOCIOLOGIE

α) [Chez Durkheim] **Solidarité mécanique.** Caractère des **sociétés peu différenciées.** **Solidarité mécanique** ou par similitudes: le lien de solidarité sociale auquel correspond le droit répressif est celui dont la rupture constitue le crime (Durkheim, *Divis. trav.*, 1893, p. 35) **Solidarité organique.** Caractère des sociétés où la **division du travail a diversifié les tâches** et les a rendues interdépendantes. Si primitivement le passage de l'être à la représentation, de la **solidarité mécanique** à la solidarité organique indiquait la mutation de la transcendance sociologique en l'immanence psychologique, désormais l'interprétation inverse se dessine (J. Vuillemin, *Être et trav.*, 1949, p. 139).

3.a) **Devoir moral, résultant de la prise de conscience de l'interdépendance sociale étroite existant entre les hommes ou dans des groupes humains, et qui incite les hommes à s'unir, à se porter entraide et assistance réciproque et à coopérer entre eux,**

en tant que membres d'un même corps social. Synon fraternité. Solidarité morale; devoir, esprit, sens, principe de solidarité; liens de solidarité; solidarité envers qqn.

3.b) Acte concret qui met en application ce devoir moral. Faire preuve de solidarité envers qqn; affirmer, manifester sa solidarité; faire appel à la solidarité de qqn.

◆ **LÉGISL. Fonds national de solidarité.** „Fonds budgétaire de l'État, créé en 1956 et qui verse une allocation aux personnes âgées dont le montant de ressources est inférieur au minimum vieillesse`` (GDEL).

◆ **DROIT DU TRAVAIL et LÉGISLATION SOCIALE** Contrat de solidarité. „Contrat entre les entreprises (ou les collectivités locales), relatif à l'exonération de certaines charges sociales au bénéfice des entreprises (ou des collectivités locales) opérant une forte réduction du travail ou facilitant la cessation anticipée du travail afin de favoriser la création d'emplois`` (GDEL).

◆ **FISCALITÉ - Impôt de solidarité.** „Impôt exceptionnel, normalement limité à un exercice budgétaire et destiné à permettre à l'État, par un prélèvement supplémentaire sur les patrimoines ou les revenus, de faire face à une situation de crise (impôt de solidarité nationale de 1945) ou de financer un secteur de l'économie particulièrement frappé par la conjoncture (impôt « sécheresse » de 1976), voire un régime social déficitaire`` (GLU 1987).

C. – Au fig.

1. [À propos d'entités abstr. en rapport avec les pers. en tant qu'êtres vivants ou membres d'un corps soc.] **Dépendance très étroite ou rapport de causalité.**

2. [À propos d'inanimés concr.] Dépendance réciproque très étroite.

a) **LINGUISTIQUE** „Rencontre entre deux unités, telle que la présence de l'une oblige celle de l'autre, p. ex. père/fils`` (Media 1971). Les solidarités syntagmatiques.

b) **MÉCANIQUE** Caractère solidaire de deux organes, de deux pièces de mécanisme

c) **PHYSIOLOGIE, BIOLOGIE.** „Relation existant entre deux actes organiques essentiellement différents, mais se produisant sous l'influence d'une même cause ; relation entre deux éléments anatomiques réagissant d'une façon semblable sous l'influence des mêmes excitations`` (Guérin 1892).



« Charité » ou « Solidarité » ?
Campagne des restaurants du Coeur
et de la Croix-rouge



<http://www.contrepoints.org/2012/10/07/99724-ayn-rand-a-comme-altruisme>

Ayn Rand, philosophe américaine d'origine russe, a développé une pensée couvrant l'ensemble des champs de la philosophie. Dans son roman le plus célèbre, Atlas Shrugged, récemment traduit en français, elle expose son éthique de l'intérêt personnel, qu'elle a su résumer en une phrase : « Pour vivre, un homme doit tenir trois choses pour valeurs suprêmes et souveraines de la vie : la Raison, le Sens et l'Estime de soi. »

« Quel est le code moral de l'altruisme ? Le principe de base de l'altruisme est qu'aucun homme n'a le droit d'exister pour lui-même, que la seule justification de son existence est de servir les autres et que le sacrifice de soi est son plus haut devoir moral, sa plus haute vertu et sa plus haute valeur.

Il ne faut pas confondre altruisme et bonté, bonne volonté ou respect des droits d'autrui. Ceux-ci ne sont pas des prémices, mais des corollaires, que l'altruisme rend, en fait, impossibles. L'altruisme a pour prémices irréductibles, pour absolu de base, le sacrifice de soi ; ce qui veut dire l'auto-immolation, l'abnégation de soi, le reniement de soi, l'autodestruction ; ce qui veut dire le soi comme étalon du mal, la négation de soi comme étalon du bien.

Il ne faut pas se cacher derrière des questions futiles, comme de savoir s'il faut ou non donner dix centimes à un mendiant. Ce n'est pas la question. La question est de savoir si on a ou non le droit d'exister sans lui donner ces dix centimes. La question est de savoir si on doit perpétuellement acheter sa vie, dix centimes par dix centimes, auprès de chaque mendiant qui déciderait de vous aborder. La question est de savoir si le besoin des autres est une hypothèque sur votre vie, le but moral de votre existence. La question est de savoir s'il faut voir l'homme comme un animal sacrificiel. Un homme qui a de l'estime de soi répondra « Non ». L'altruisme répond « Oui ».

Ayn Rand, "Faith and Force: The Destroyers of the Modern World," in Philosophy: Who Needs It.

Une annonce récente parmi tant d'autres : la restauration de la première partie de la galerie des Glaces à Versailles est achevée. On la doit à la générosité de l'entreprise de travaux publics Vinci. Son directeur de la communication explique à France 2 que sa société est fière d'avoir « offert » à la nation l'entretien de son patrimoine. Rien de plus n'est dit, mais tout le monde comprend : l'Etat est au choix démissionnaire ou financièrement incapable, les entreprises sont citoyennes, au surplus elles ont les moyens ; les capitalistes ne sont pas émus que par les dividendes – par la culture aussi.

Il y a plusieurs manières de considérer cette tendance munificente du capital, certes pas tout à fait neuve, mais d'ampleur croissante. On peut y voir les compétitions de philanthropie ostentatoire ou les manœuvres de légitimation de fortunes faites dans des conditions plus ou moins avouables. Mais ces opérations, quoique encore ponctuelles en France, dessinent un horizon beaucoup plus général, une nouvelle frontière libérale dont la cohérence s'annonce autrement radicale que tout ce que le libéralisme a pu montrer jusqu'à présent. Comme toujours, il suffit de tourner le regard vers l'autre côté de l'Atlantique pour en avoir une préfiguration déjà parlante, à ceci près que, même là-bas, le modèle en est encore au seul stade de la pratique, et qu'il faudra probablement le passage à l'étape « doctrinale » pour lui donner l'impulsion décisive vers sa réalisation complète. Or il est possible qu'il y ait avantage à devancer les doctrinaires libéraux dans leur effort. Exprimer avant eux ce qu'ils ne tarderont pas de toute façon à dire eux-mêmes est moins leur prêter assistance que désamorcer par anticipation l'effet de surprise intellectuelle.

Les chaires d'université portent le nom des industriels qui les financent, les banques d'affaires sponsorisent les expositions, des fortunes privées soutiennent la recherche médicale... Il faut saisir la cohérence d'ensemble que dessine de manière pointilliste cette multiplicité d'initiatives (...)